

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD
(25170)**

Nombre de membres
En exercice :14
Présents : 8
Votants : 12
Ayant donné procuration : 4
Absents excusés : 4
Absents : 2
Exclus : 0

Date de la convocation
16 juin 2023

Date d'affichage
06 juillet 2023

Objet de la délibération
Autorisation permis de démolir 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION N° 30/2023

Séance du 24 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-quatre juin à 9h30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Nathalie PEIRO, Robert PERSONENI, Hakima KOCH, Bernard MARTINA, Josette PARRENIN,

Etaient absentes : Sylvie BICHET et Sylvie ROULLAIS

Etaient représentés : Alain LEMOINE, Jean-Marc ETIENNEY, Damien LOCATELLI et Noëlle PEQUIGNOT.

Procurations données :

- de Alain LEMOINE à Janine BARTEL
- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Noëlle PEQUIGNOT à Hakima KOCH
- de Damien LOCATELLI à Robert PERSONENI

Secrétaire de séance : Monsieur Robert PERSONENI

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Dans le cadre du projet de végétalisation de la parcelle AE170, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de démolir le bâtiment actuellement bâti sur le terrain. Pour cela, le Maire doit donc déposer un permis de démolir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 0 contre et 0 abstentions :

Autorise le Maire à déposer un permis de démolir pour le bâtiment sur la parcelle mentionnée.

SOUS-PREFECTURE

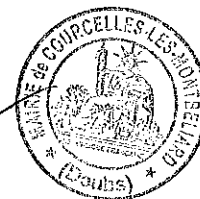
10 JUL. 2023

MONTBELIARD

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Christian QUENOT

Mme Janine BARTEL
Adjoint



Acte rendu exécutoire
après dépôt en s/prefecture
le 10/07/2023
et publication ou notification
du 13/07/2023